

SAINT HONORE CAPITAL SAS

Numéro SIRET : 82479253500026

189 BD SAINT DENIS
92400 COURBEVOIE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme à l'original



HN

Sommaire

Bilan et Resultat	2
Annexes Légales	7

SAINT HONORE CAPITAL SAS

Bilan et Resultat



Bilan et Resultat

SAINT HONORE CAPITAL SAS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	226 530	122 243	104 287	2,94	135 960	4,04
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	3 152 220		3 152 220	88,94	3 030 240	89,94
Créances rattachées à des participations	103 350		103 350	2,92	90 350	2,88
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 039		5 039	0,14	5 039	0,15
TOTAL (I)	3 487 139	122 243	3 364 896	94,94	3 261 589	96,81
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	280		280	0,01	280	0,01
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					146	0,00
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 140		4 140	0,12		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	704		704	0,02	3 255	0,10
. Autres					26 613	0,79
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	39 999		39 999	1,13	39 999	1,19
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	134 166		134 166	3,79	37 256	1,11
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	179 289		179 289	5,06	107 549	3,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 666 428	122 243	3 544 185	100,00	3 369 137	100,00

SAINT HONORE CAPITAL SAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 744 690)	2 744 690	77,44	2 744 690	81,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	274 469	7,74	274 469	8,15
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 934	0,05	1 934	0,06
Report à nouveau	315 958	8,91	344 060	10,21
Résultat de l'exercice	156 291	4,41	-28 102	0,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 493 342	98,57	3 337 051	99,05
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	25 000	0,71	25 000	0,74
. Associés	24 741	0,70		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654	0,02	7 040	0,21
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	448	0,01	47	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	50 843	1,43	32 087	0,95
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 544 185	100,00	3 369 137	100,00

SAINT HONORE CAPITAL SAS

Annexes Légales



Annexes Légales

SAINT HONORE CAPITAL SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 544 184,70 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 156 291,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/06/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAINT HONORE CAPITAL SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 487 139 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	223 230	3 300		226 530
Immobilisations financières	3 125 629	134 980		3 260 609
TOTAL	3 348 859	138 280		3 487 139

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 122 243 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	87 270	34 973		122 243
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	87 270	34 973		122 243

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. generales agencts divers	85 737	22 425	63 312	10 ans
Materiel de transport	3 300	224	3 076	5 ans
Mobilier	132 660	99 595	33 065	5 ans
Oeuvres d art	4 833	0	4 833	Non amortiss.
TOTAL	226 530	122 243	104 287	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le . sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

SAINT HONORE CAPITAL SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 113 512 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	108 389		108 389
Actif circulant & charges d'avance	5 124	5 124	
TOTAL	113 512	5 124	108 389

SAINT HONORE CAPITAL SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 2 744 690 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	274469	10,00	2 744 690
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	274469	10,00	2 744 690

4.2 - Etat des dettes = 50 843 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	49 741	49 741		
Fournisseurs	654	654		
Dettes fiscales & sociales	448	448		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	50 843	50 843		

SAINT HONORE CAPITAL SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 744 690,00 Euros
Siège social : 189 Boulevard Saint-Denis (92400) Courbevoie
R.C.S NANTERRE : 824792535

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin,
À 17 heures,

Les associés de la société **SAINT HONORE CAPITAL SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jonathan NACCACHE, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 156 291,37 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 156 291,37 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **156 291,37 Euros**, de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------------|
| • Résultat de l'exercice : | + 156 291,37 € |
| • Augmenté du report à nouveau antérieur pour un montant de : | + 315 957,73 € |
| • Résultat à affecter pour un montant de : | + 472 249,10 € |
| • A titre de distribution de dividendes pour un montant de : | + 86 000,00 € |
| • Au report à nouveau pour un montant de : | + 386 249,10 € |

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0.31 Euros.

Les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2024 par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble de ces revenus mobiliers et plus-values mobilières selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points.

La mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30/09/2025.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2023 : 0 €
Exercice clos le 31/12/2022 : 0 €
Exercice clos le 31/12/2021 : 0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire (prévoyance et frais de santé) que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés. »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

